

Smart COOP, le plus grand groupe coopératif d'entrepreneurs salariés en Europe, préfère mettre sa filiale en redressement judiciaire et faire courir un risque de liquidation à ses entrepreneurs français, plutôt que de respecter la loi et payer un plan social à sa juste valeur.

Depuis le 1^{er} octobre 2020 à la suite d'une sanction administrative lui privant de continuer son activité de production de spectacle, la filiale française du groupe européen Smart Coop se trouve en grande difficulté. Elle a perdu d'un coup 4000 intermittents dont elle assurait la production et 50% de son chiffre d'affaires.

Le résultat d'une stratégie assumée depuis l'origine du projet, de chercher à développer des cadres activité à la limite du légal afin d'influencer le droit pour l'adapter aux situations sociales concrètes des travailleurs. Cette pratique proche de la recherche action fait légion dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, où l'on cherche souvent à combiner engagement social et agilité des statuts juridiques pour construire des modèles d'économie solidaire.

Sauf que la question souvent effacée c'est qui paye les pots cassés lorsque ça s'écroule ? A cette question, le groupe Smart est en train d'apporter une réponse dramatique : **Ce seront les salariés et les usagers.**

Car à la suite de ce traumatisme social et économique, la coopérative a enchaîné les déboires :

- Restructuration sans plan de prévention santé => 15 départs en burn out sur 90 en 2 mois, et coup d'arrêt net par le CSE qui n'avait par ailleurs pas été consulté.
- Des négociations collectives entreprises sur une baisse de masse salariale qui tombent en déconfiture après la communication de la rémunération des dirigeants à près de 12 000€ net.
- Démission des dirigeants de leurs mandats français pour ne conserver que leurs mandats belges (et leurs salaires). Séparation des directions des entités du groupe.

S'enclenche alors une descente aux enfers aux conséquences dramatiques pour l'ensemble des salarié-es permanents et autonomes des structures françaises :

- Fonctionnement sans tête pendant plus de 3 mois. Départ d'une 20aine de salariés, majoritairement dans les postes de cadres et de direction, dont plusieurs retrouvent un emploi équivalent dans les structures belges. Une désorganisation complète des services et une dégradation très forte de la qualité de services aux entrepreneurs qui ne comprennent plus comment sont gérées leurs activités.
- Annonce d'un PSE comprenant la suppression de 63 postes sur 71, des créations floues et incertaines, sans réel parcours de reclassement, à n'y rien comprendre.
- La DDETS commence par invalider la réunion d'information/consultation du CSE à cause du manque d'information dans le PSE et l'absence de plan de prévention santé. La procédure est donc reportée de 1 mois.
- La DDETS confirme le 18 janvier ce que les syndicats affirmaient depuis novembre, les moyens du PSE doivent être calculés vis-à-vis des moyens du groupe européen, sans ça, pas d'homologation.
- **Le Groupe refuse de financer le PSE avec ses moyens avant même d'avoir écouté les propositions des organisations syndicales. Les directions rompent les négociations. L'entreprise française déclarée en cessation des paiements et mise en redressement judiciaire.**

Le syndicat CGT Smart COOP dénonce avec force cette manœuvre qui va permettre de licencier à bas coût.

Au lieu d'accepter le cadre légal, quitte à se cantonner au minimum garanti, les directions des entités du groupe Smart choisissent de mettre en danger les activités de leurs entrepreneurs en faisant planer un risque de liquidation. **Ce sont 3000 travailleurs autonomes qui voient ainsi leur outil de production mis en danger, leurs conditions de subsistance mises en suspens, pour justifier la casse sociale.**

Une honte pour l'économie SOCIALE et SOLIDAIRE !

La CGT Smart Coop appelle à la solidarité du plus grand nombre pour dénoncer ces agissements, les combattre, et réaffirmer les valeurs sociales qui mobilisent l'ensemble des travailleurs de notre secteur.